



Nulle terre sans guerre

À la lisière du bocage

Histoires de luttes territoriales pour la défense des communaux



À la lisière du bocage

- Roman de Rou p. 5
- À la lisière du bocage p. 7
- Annexe « De la ZAD aux Communaux »

À la lisière du bocage

Si nous parvient aujourd'hui l'écho persistant des jacqueries et des communaux, des révoltes et des insurrections d'hier, c'est parce que nous habitons les lisières d'un bocage *ingouvernable*, celui de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. C'est parce que ces expériences passées entrent en résonance avec nos vies, avec nos trajectoires actuelles et que nous y puisions des pratiques et des critiques, des gestes et des imaginaires collectifs. Ces histoires nous voudrions les faire entendre, les faire vivre, les diffuser pour qu'elles infusent le mouvement et deviennent communes.

Les *traces* que ces expériences de luttes passées laissent derrière elles - souvenirs, mythes et récits - marquent le territoire même. Habiter quelque part, c'est incorporer des bribes de mémoire collective qui vivent en nous, qui hantent nos luttes comme nos rêves. Pour nous qui habitons, défendons et cultivons en commun ce bocage, ces restes sont des indications pour naviguer dans le tumulte du mouvement de lutte contre l'aéroport et son monde. Ils sont des repères pour s'y projeter au-delà de l'urgence activiste qui cherche à nous capturer dans le présent, nous enfermer dans le court terme.

À la lisière du bocage, s'expérimentent de nouvelles formes de communication des terres. Alors que le mouvement de lutte contre l'aéroport a gagné en puissance et en intensité depuis qu'il a su défendre le bocage pendant l'opération César, se pose désormais en pratique la question d'usages communs d'un territoire qui puissent s'affranchir des logiques gestionnaires, policières et marchandes qui président à son aménagement.

Raconter la genèse du bocage, parcourir les récits de luttes paysannes pour la défense des communaux, c'est glaner de quoi nourrir les perspectives communes qui s'ébauchent ici et maintenant sur la ZAD.

Nulle terre sans guerre

« *Nulle Terre sans guerre* », c'est un vieux proverbe qui nous sert de fil conducteur pour comprendre la guerre qui nous est faite partout, et de tout temps. Une guerre dont l'objet est la maîtrise du territoire, et donc le contrôle des populations. Une guerre à laquelle nous prenons part, contre les pouvoirs en place, en arrachant des territoires à leur emprise pour y éprouver des formes de vie commune.

Des jacqueries médiévales naquirent les Romans. Ces récits mélodiques, en vers, circulaient de bouche à oreille aussi rapidement que le son du tocsin appelait à prendre les armes. Les Romans répandaient partout l'écho des récits de toutes celles et ceux qui ne pouvaient pas écrire leur histoire dans les annales ; mais se la racontaient autour de la cheminée, se la chantaient durant le travail collectif des champs, la faisaient vivre dans le moindre de leur geste quotidien. Nulle Terre Sans Guerre a quelque chose du recueil d'histoires partisanes.

Nulle Terre Sans Guerre érigé le pillage en méthode d'écriture. Glander des bribes de textes, de récits, les confronter, les mélanger. Tisser des correspondances, naviguer à la lisière entre plusieurs récits, à l'entrecroisement d'une multitude de trames narratives.

Nulle Terre Sans Guerre c'est une collection de textes rangés en vrac dans une cabane en bois, quelques piles de livres éparpillés ça et là, un chaotique amas d'archives que nous agençons au gré d'un quotidien de lutte. Un livre-puzzle dont des bribes seront éparpillées au détour de lectures collectives ou d'émissions de radio, sous formes de petits livrets ou de brochures photocopillables. Des bribes qu'il faudra glander, des fragments qu'il faudra agencer au fil de leur parution.

Les éléments de Nulle Terre Sans Guerre seront dispersés en deux séries de quatre fragments :
- lisières
- histoires partisanes

Roman de Rou

Récit de l'insurrection des paysans normands de 997

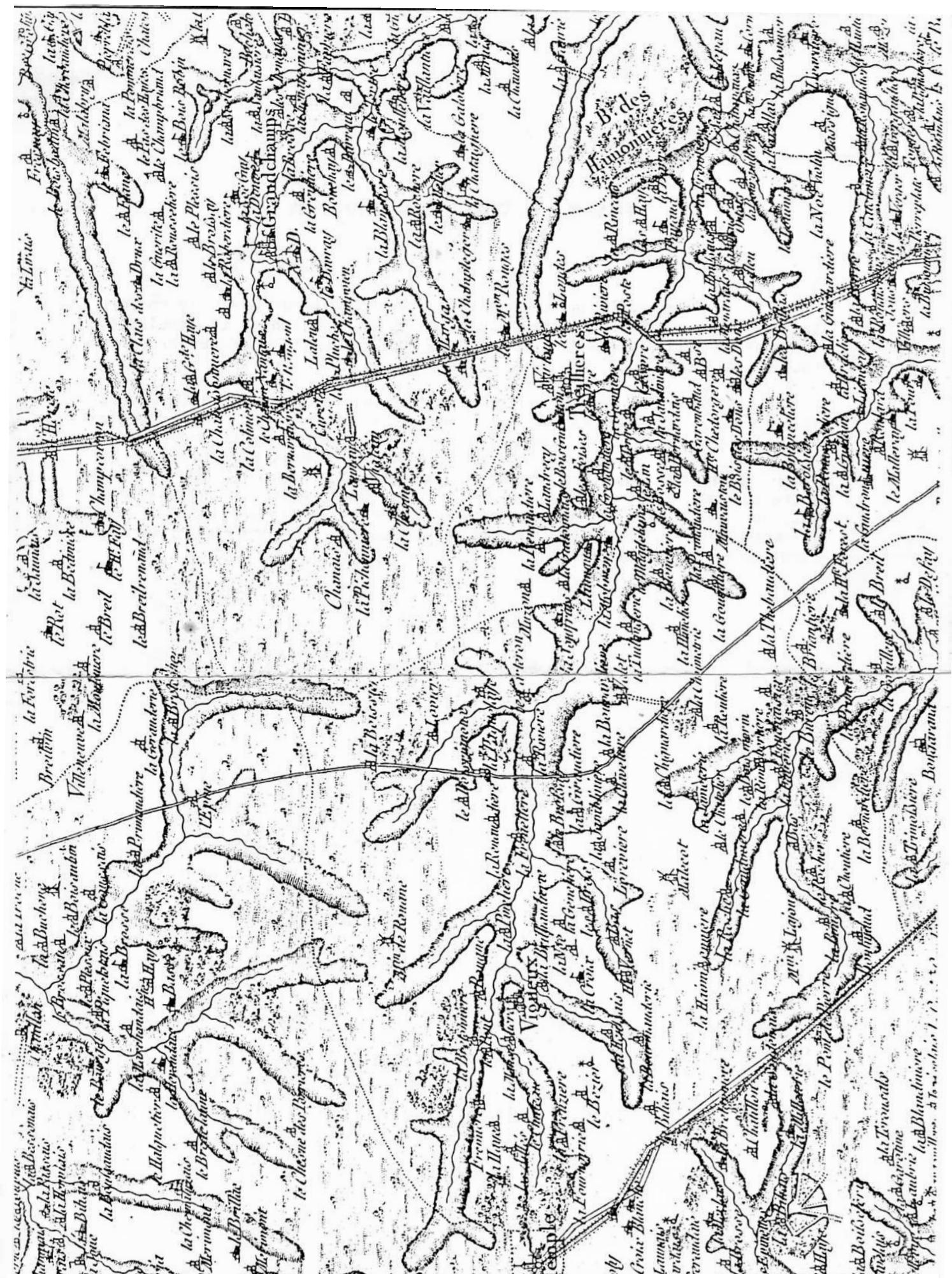
« N'avait encore guère régné
Ni guère n'avait Duc été,
Lorsque se leva une guerre
Qui dut grand mal faire à la terre.
Les vilains et les paysans,
Ceux du bocage et ceux des champs,
Ne sait par quel entichement,
Ni qui les mut premièrement,
Par vingt, par trentaine, par cent,
Ont tenu plusieurs parlements
Ce mot d'ordre vont conseillant
S'ils le peuvent mettre en avant
Et dire tout haut entre amis :
"Qui est plus haut est ennemi."
Privément ils en ont parlé
Et plusieurs l'ont entre eux juré
Que jamais ne pourront admettre
D'avoir de Seigneur ni de Maitre.
Avec les Seigneurs, rien de bon.
Jamais ne peut avoir raison
Leur Gagne pain ou leur labeur.
Chaque jour passe à grand'douleur,
En peine sont et en ahan,
l'autre an fut mal et pis cet an.
Chaque jour on leur prend leurs bêtes
Pour les corvées et pour les aides;
Tant il y a plaintes et querelles
Et taxes vieilles et nouvelles,
Ne peuvent un heure avoir paix.
Chaque jour un nouveau procès :
Procès pour les biefs et les forêts,
Pour la mouture et les monnaies,
Pour les impôts et les chemins,
Et des procès pour le moulin;
Procès d'hommage et de feauté,

De chasse, de rixe, ou de corvées...
"Allons nous par un serment,
Nous et nos biens défendons
Et tous ensemble nous tenons.
Et si nous veulent guerroyer,
Bien avons contre un chevalier
Trente ou quarante paysans
Maniables et combattants.
Car aux seigneurs il en cuira
Si vingt ou trente forts à bras
Qui seuls ne s'en pourraient défendre
Se réunissent pour les prendre.
A coups de massues et de pieux,
De flèches, de bâtons, d'épieux,
Haches avons arcs et grisarmes,
Et des pierres pour qui n'a pas d'armes;
Grâce au nombre que nous avons,
Des chevaliers nous défendrons.
Ainsi pourrons aller au bois,
Prendre des arbres à notre choix;
Au vivier prendre les poissons;
Dans les forêts la venaison.
De tout ferons nos volontés,
Dans les bois, les eaux, les prés."

Soit par homme, soit par sergent
Soit par femme, soit par enfant,
Par colères ou saouleries,
Assez tôt Richard fut instruit
Que vilains "Communes faisaient"
Et ses droits lui enlèveraient,
A lui comme aux autres Seigneurs,
Qui ont vilains et vavasseurs.
A son oncle Raoul, Richard
De cette agitation fit part.

Raoul était plein de vaillance
Et homme de grande expérience.
"Sire, dit-il, en paix soyez,
Et vos paysans me laissez.
Point n'est besoin que vous bougiez,
Mais que vos troupes m'envoyiez,
Avec aussi vos chevaliers."
Et Richard lui dit : "Volontiers".
Raoul envoya ses coursiers
Partout le pays épier
Et tant allant Raoul épiant
Et par ses espions enquêtant,
Tant par malade qu'homme sain,
Qu'ils put s'emparer des Vilains,
Organisant les parlements
Et qui collectaient des serments.
Raoul s'emporta tellement
Qu'il n'y eut aucun jugement;
Tous les fit tristes et dolents;
A plusieurs fit ôter les dents
Et les autres fit empaler,
Ou leur fit les yeux arracher,
Couper les poings, jambes rôtir;
Quand ils devraient tous en mourir.
Les autres fit brûler vivants
Ou jeter dans le plomb bouillant.
Les fit ainsi tous arranger
Horribles furent à regarder.
Ne furent depuis en lieu vus
Qu'ils n'y fussent bien reconnus.
La Commune n'alla pas plus loin
Et se tinrent cois les vilains. »

- Adaptation par Pierre Daix



Carte de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et de ses alentours en 1789. On y distingue Chanais, l'Epine, le Moulin de Rohanne, la Boissière et le Chêne de Pérrières, perdus au milieu d'une vaste étendue de landes.

À la lisière du bocage

Ecrit depuis la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, hiver 2014

Le bocage est une mosaïque de prairies, de champs enclos séparés par des haies et des talus. Le bocage n'est pas une image de carte postale capturée par l'objectif du touriste urbain. Il n'est pas un paysage naturel mais une configuration de l'espace physique issue d'un rapport de force territorial. Raconter le bocage, sa construction puis sa destruction, signifie pour nous raconter la matérialisation dans le territoire de l'hégémonie d'un certain ordre politique. Raconter le bocage signifie donc rompre à la fois avec l'idée d'écologie et avec l'idée de nature.

« Dans la campagne comme en ville, mais invisiblement cette fois, l'homme est partout présent ; elle est son œuvre autant qu'un fruit de la nature. Le rébus où s'unissent les ruisseaux, les chemins, les champs et les clôtures forme un tout si cohérent que le citadin le prend pour un donné originel alors qu'il est le produit d'une longue conquête poursuivie tant bien que mal à travers les siècles. Dans nos campagnes il n'y a pas de forêts vierges, mais des garennes (...) Si la futaie monte si haut, c'est au travail de la hache et aux règlements de Colbert qu'elle le doit. Et si à la lisière des troncs jaillissent de l'herbe rase, c'est parce qu'une faux obstinée tranche les broussailles et coupe les foins (...) Qui considère la campagne dans nos pays d'Europe ne voit ni l'homme, ni la nature mais leur alliance. »

- *Le jardin de Babylone*, Bernard Charbonneau

C'est *la paysannerie comme forme de vie collective* qui a façonné ces landes et ce bocage. Le bocage est une sculpture collective de la *paysannerie*, le *reste* d'une forme de vie anéantie par la marchandisation et l'aménagement du territoire. Loin de nous l'idée d'une *Nature* « à protéger », le bocage n'est pas un « *milieu naturel* ».

L'idée de « nature » dans la bouche du pouvoir et de sa fausse contestation devient « capital » ou « patrimoine » à préserver, à valoriser, à protéger. Cette conception de la nature nous enferme dans l'illusion neutralisante d'une essence, d'un *toujours ainsi*. Elle légitime toutes les mutilations de nos libertés, enclôt le champ des existences possibles. Il n'y a pas plus d'Ordre immuable, divin ou éternel auquel se soumettre, que d'*état originel* auquel *revenir*. L'ordre qui règne n'a rien de « naturel », c'est une toile de pouvoirs et de dispositifs, d'identités et de normes, socialement et historiquement produits, que nous pouvons collectivement bouleverser. Pour nous, défendre ce bocage ce n'est pas défendre la nature, et encore moins « *préserver un milieu* », mais défendre un territoire, un rapport au monde.

Dans l'ordre qui règne en Occident, triomphe une certaine idée de la « *Nature* » et du « *progrès* ». Une idée selon laquelle « *l'Homme* », cette pure fiction, devrait entretenir un rapport exclusivement instrumental à ce qui l'environne, un rapport d'exploitation scientifique, rationnelle, comptable, gestionnaire. Le bocage n'est pas et ne sera jamais pour nous une ressource à « *gérer* », avec une batterie d'indices, de taux, de tableaux, de chiffres que produisent à la chaîne les experts en *ingénierie écologique* ou les ingénieurs agronomes. En vivant à la lisière de la *paysannerie comme forme de vie*, nous apprenons à cesser de nous considérer comme distincts de la « *Nature* ». Nous combattons cette séparation artificielle entre « *l'Homme* » et la « *nature* ».

« *L'homme n'est qu'une forme de la nature vivante* »¹

¹ *Le jardin de Babylone*, Bernard Charbonneau

L'*écologie* est désormais parfaitement intégrée dans les stratégies du pouvoir pour assurer sa propre reproduction. Elle articule le pire de l'idée de progrès et le pire de l'idée de nature. Elle fait commerce de la « *préservation de l'environnement* », produit des marchés (compensations écologiques, dépollution, cabinets d'experts), mais aussi des infrastructures (portiques éco-taxes, poubelles avec puces RFID intégrées, centres de tri, éoliennes industrielles), et également des lois, des normes, des règlements ; et bien sûr une représentation politique, une bureaucratie d'Etat et des polices, comme la « *police de l'eau* » ou la « *police de la nature* »².

Ni ressource à exploiter, ni monument naturel à muséifier, ni paysage remarquable.... Le bocage est territoire à défendre, monde à habiter. Le bocage n'est pas un paysage a-temporel, an-historique, immuable, sauvage. Considérer le bocage comme territoire, c'est le considérer comme une construction politique. Le concept de territoire rompt avec l'idée d'une nature, d'un environnement qui nous seraient extérieurs.

« *Le territorium dans le droit romain était le cadre d'influence d'une communauté politique, "un regroupement d'hommes unis par le droit"* (Cicéron). *Dans un sens strict, c'était un terme proche de "communal". (...) L'ager (le champ) et le saltus (l'espace sauvage), joints avec le populus (l'agglomération) et l'urbs (l'enceinte urbaine) constituaient la ville proprement dite ; dans un sens plus large proche de l'hinterland, son aire d'influence culturelle et économique. (...) Au VIIe siècle quand les municipes romains avaient littéralement disparu, le mot territoire faisait seulement référence à une terre travaillée par la charrue et délimitée par les sillons (...) Cependant une nouvelle structure sociale, la commune villageoise, produit et cause d'un mouvement de défrichage provoqué par la disparition de l'Etat et de sa tenaille fiscale, fondée sur l'idée de territoire commun et non d'origine commune, apparaîtra durant le Haut Moyen-Âge et se consolidera au cours des siècles suivants. En France, elle s'appellera "finage" pour désigner le territoire où s'établira la commune rurale incluant la paroisse, les maisons, les chemins, les champs et les bois ; elle équivalait plus ou moins au "municipie" ou mieux à la "juridiction", puisqu'elle contenait implicitement le droit à s'auto-administrer. En Catalogne ce sera l'universitas, au Pays Basque l'anteiglesia et dans d'autres régions ibériques le concejo. Au cours des XIIe et XIIIe siècle, quand les villes européennes fleurissent à nouveau, le terme territoire retrouve sa signification de terrain construit, labouré ou inculte, défini par des bornes et limites qui incluent la cité, "lieu qui est enceint de murs avec les faubourgs et les édifices qui vont avec", et soumis à une juridiction. (...) Mais la traduction la plus juste de la notion de territoire serait "la communauté de village et de terre" (...) Le territoire n'est donc pas seulement l'espace géographique, il est l'espace de l'homme, de la nature transformée par l'activité humaine ; culture signifie littéralement "nature travaillée", et le mot "cultivé" a la même racine. C'est donc l'espace de la culture et de l'histoire, l'espace social puisqu'il contient, produit et développe les rapports sociaux. (...) Marx appelle la nature "le corps inorganique de l'homme" en laissant entendre que le genre humain ne se conçoit pas sans la nature dont il fait partie et avec laquelle il entretient un métabolisme spécial. Le territoire est donc la scène de ce métabolisme. »*

- Bref exposé de la notion de territoire et de ses implications,
in *La lampe hors de l'horloge, éléments de critique anti-industrielle*

A mesure qu'est marchandisée chaque parcelle du territoire, à l'heure où ville et campagne sont anéanties par la colonisation métropolitaine, la réappropriation des gestes paysans qui ont façonné le bocage ou des gestes ouvriers qui ont édifié la ville sont aujourd'hui pour nous des armes dans l'édition d'infrastructures de l'autonomie, dans la construction de territoires ingouvernables, de nouvelles formes de communes.

² Pour en savoir plus sur la « *police de la nature* », lire les arrêtés préfectoraux relatifs à la « *destruction des espèces* » dans le cadre de la réalisation du projet d'aéroport Grand Ouest, décembre 2013.

La production de la ville ou du bocage comme territoires furent l'objet d'une guerre. La genèse du bocage, comme celle de la métropole, est celle de la territorialisation d'un rapport de pouvoir. Ni le paysan qui façonne le bocage, ni l'ouvrier du bâtiment qui construit le complexe métropolitain, ne sont véritablement libres de leurs gestes. Ils ne façonnent pas le territoire selon leurs besoins et leurs désirs mais selon un ordre qui, sans cesse, cherche à s'imposer à leur existence.

Le bocage est un territoire que *sculptent* des gestes communs : creuser des fossés, monter des talus, planter et entretenir des haies, des prairies, des céréales et des vergers, construire des fermes, faire pâture des bêtes, fabriquer ses outils, son alcool, ses armes... Mais si nous y décelons les restes d'espaces d'autonomies aujourd'hui quasiment anéantis, nous refusons de *sacraliser* le bocage, ses mares, ses prairies, ses haies, sa faune et sa flore, comme nous refusons de sacrifier la paysannerie. Nous n'éprouvons pas le besoin d'idéaliser un territoire pour le défendre, ni d'idéaliser une *forme de vie* pour qu'elle nous traverse. La question, pour nous qui voulons habiter ce bocage, est de déceler ce que sa genèse recèle de *restes* à partir desquels faire sécession avec la métropole.

La création du bocage, que nous appellerons ici *embocagement*, correspond à la fin des Communaux et à l'*aménagement des landes*. Les haies que nous longeons sans cesse et dont nous avons l'usage, de la cueillette de mûres à l'embuscade de gendarmes ; ces haies, furent d'abord une forme d'*enclosure*. Elles sont un dispositif de délimitation et d'attribution de parcelles à des individus ou groupes en contrepartie d'une portion des récoltes ou d'une somme d'argent. Les haies furent donc d'abord un marqueur végétal de la propriété foncière. Le dessin géométrique du parcellaire agricole ne doit rien au hasard, c'est l'une des mille manières pour le pouvoir de gouverner le territoire.

« Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre (...) En rendant aux particuliers la liberté de jouir de leurs possessions, nous encourageons l'économie (...) Nous ne nous bornerons pas d'ailleurs à autoriser les clôtures d'héritage, et nous croyons devoir en même temps proscrire une source d'abus et de difficulté en abolissant l'usage où sont les communautés d'envoyer leurs troupeaux sur le territoire des communautés voisines sous prétexte d'un droit réciproque de parcours... »

Article premier, nous permettons à tous propriétaires, cultivateurs, fermiers et autres de nos sujets des Trois Evêchés (Metz, Toul et Verdun) de clore terres, prés, champs et généralement tous les héritages de quelques nature qu'ils soient, qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les cultivent, en telle quantité qu'ils jugeront à propos, soit par des fossés, des haies vives ou sèches, ou de telle autre manière que ce soit.

Article deux, les terrains qui auront été ainsi enclos ne pourront être assujettis, à l'avenir et tant qu'ils resteront en état de clôture, au parcours, ni ouverts à la pâture d'autres bestiaux que ceux à qui lesdits terrains appartiendront ou seront affermés, interprétant à cet effet et dérogeant même en tant que besoins, à toute loi, coutume, usage, et règlement contraires. »

*Les paysans, Les Républiques villageoises X-XIX^e siècle,
Décret d'enclosure, cité par Hervé Luxardo,*

Le bocage est découpage, segmentation de l'espace résultant de la privatisation des Communs. Les seigneurs et les abbayes, l'appareil d'Etat et le pouvoir économique privatisent, ou plus précisément *marchandisent* les communaux en monnayant leur usage. La *construction* du bocage correspond donc à une rupture dans le rapport au territoire. A l'espace lisse, déclos et commun de la lande, se substitue au fil des siècles l'espace strié, segmenté, privé et enclos du bocage. L'*embocagement* correspond à la marchandisation des communaux contre les usages collectifs et les coutumes des communes villageoises. Le geste inaugural de cette conquête du territoire est le *bornage*.

« Pour protéger leurs biens forestiers et leurs terres “vannes”, les Seigneurs réactivent le droit de triage qui leur accordait la jouissance exclusive du tiers des terrains appartenant aux Communautés. D'où, bien sûr, une avalanche de contestations, de recours en justice, et de nouveaux désordres, car partout les villageois tendent à faire “l'amalgame entre usage et propriété”. Voyez, en 1727, l'affaire survenue sur les terres de Louis de Lorainne, Prince de Pons et de Mortagne en Saintonge. (...) Les géomètres venus pour les bornages virent fondre sur eux soixante ou quatre-vingt individus avec des fourches ou des bâtons; frappés, privés de leur matériel d'arpentage, leurs documents déchirés ou volés, ils se sauvèrent “avec bien de la peine à cause des meurtrissures”, pris en chasse par d'autres furieux venus de toutes parts (“Ho, ho, alerte, alerte !”). La nuit suivante la lande se mit à flamber en divers endroits... »

La Rébellion Française, Jean Nicolas

Ces vieux récits de chasse aux géomètres font écho aux luttes passées contre le remembrement mais aussi aux ballades bocagères de ces dernières années sur la ZAD qui nous virent arracher joyeusement des bornes et piquets. Il ne s'agit plus de briser à la masse des bornes de pierre inamovibles, mais d'arracher à la pelle de petites bornes de plastique orange. A travers les âges, contre les mêmes dispositifs, des gestes communs se répondent. Car c'est la même opération du pouvoir qui est à l'oeuvre, les bornes, les limites, le cadastre, dessinent un quadrillage qui vise à *représenter* le territoire pour mieux le contrôler, le gouverner par un dense maillage de dispositifs. Faire du bocage c'est borner le territoire, le segmenter contre les usages collectifs qui s'y déploient, en fonction des titres de propriétés, dans une logique de valorisation marchande. C'est dans ce patient tissage d'un réseau-filet qui quadrille l'espace que réside peut être l'art de gouverner.

« La géométrie est la base nécessaire à une expansion calculée du pouvoir dans l'espace et dans le temps. »

L'insécurité du territoire, Paul Virillo

« Paul Virillo montre comment l'empire romain impose une raison d'Etat linéaire, ou géométrique, qui comporte un dessin général des camps et des places fortes, un art universel de “borner par les tracés”, un aménagement des territoires, une substitution de l'espace aux lieux et aux territorialités (...) »

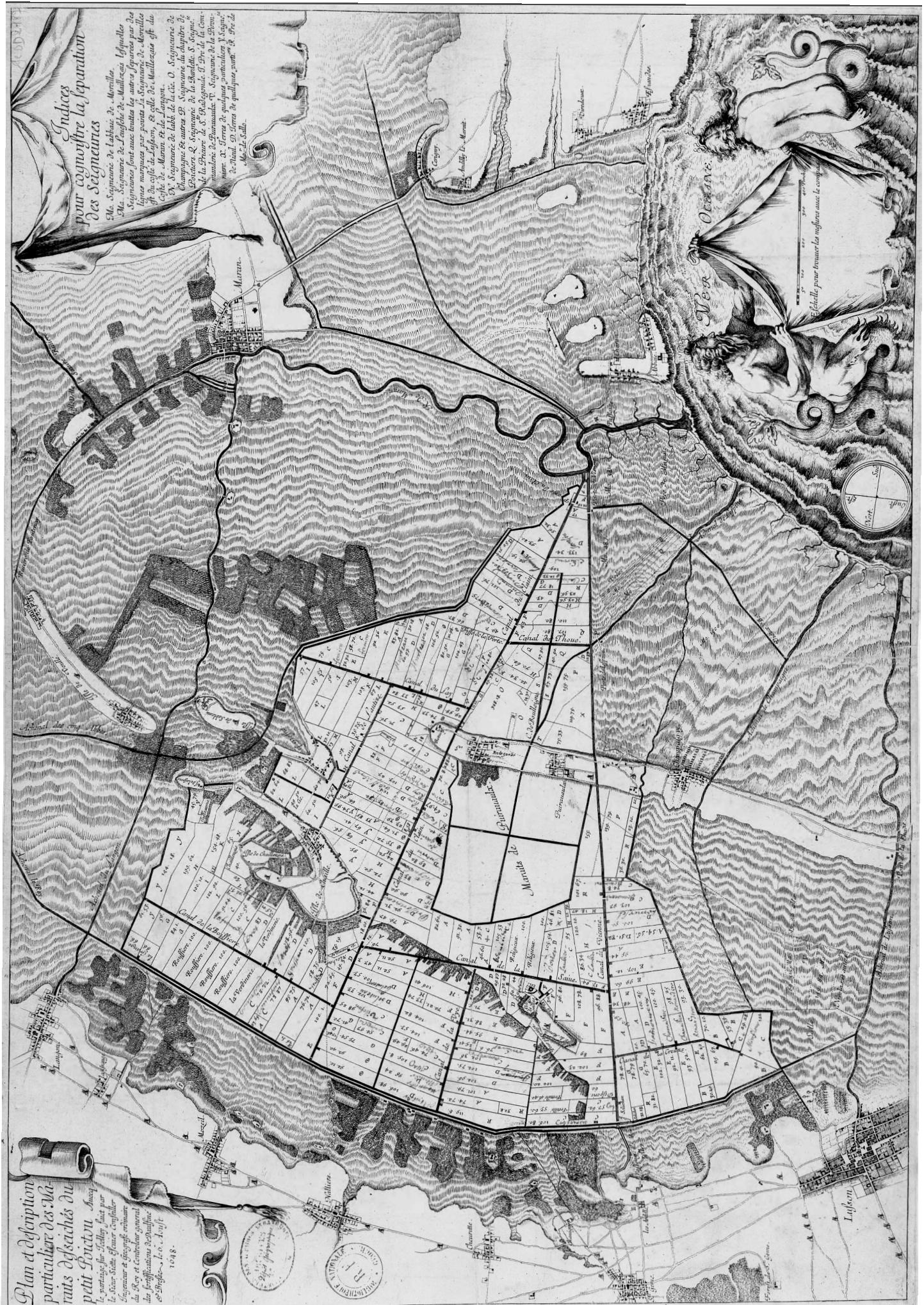
Capitalisme et schizophrénie 2, Mille plateaux, Gilles Deleuze, Félix Guattari,

Dans la Rome antique, déjà, le *bornage* fondait l'ordre impérial. Le second roi légendaire de Rome Numa Pompilus introduisit le culte du Dieu du Terme, ou Jupiter Terminus, représenté par des blocs sculptés placés sur des bornes inamovibles qui servaient à délimiter les propriétés.³ Assoir le pouvoir de l'Empire sur la force d'un mythe. Marquer sur le territoire même l'hégémonie de la propriété privée contre les usages collectifs.

Le passage de la lande au bocage raconte la manière dont le pouvoir se territorialise : en tissant une toile, un maillage. Ce n'est pas un hasard si « *Platon peut prendre le modèle du tissage comme paradigme de la “science royale”, c'est-à-dire l'art de gouverner les hommes ou d'exercer l'appareil d'Etat.* »⁴ Ainsi l'art politique est-il l'art d'entrelacer les différences, l'art de produire un tout homogène et bien lié avec des éléments pourtant distincts. Tel est aussi, selon l'Étranger de Platon, l'art du tissage : « *Tisser, c'est en somme faire un entrelacement* ». L'art du tissage est à la fois art d'assembler et art de séparer, comme le fait la haie bocagère, comme le fait la lisière.

³ *“Lorsque les augures (...) eurent assuré Numa que son élection avait obtenu la sanction divine, le premier souci de ce roi pieux ne fut pas le culte religieux, mais le sort des hommes. Il divisa les terres que Romulus avait conquises au cours de la guerre et abandonnées à l'occupation : Il créa le culte de Terme (...)”* (vol. 1er, p.245, 2e édit. *Römische geschichte*). » Karl Marx, *Grundrisse*, Formes antérieures à la production capitaliste.

⁴ Cité par Gilles Deleuze, Félix Guattari, *Capitalisme et schizophrénie 2, Mille plateaux*, Les éditions de Minuit, 1980.



Carte des Marais du Poitou en 1648 : On distingue les terres vagues dédiées aux usages communs (représentées par les lignes courbes aux contours flous), des parcelles géométriques du cadastre assujetties à la propriété privée et délimitées par des segments rectilignes.

Faire du bocage, c'est donc d'abord mesurer l'espace, l'enclure et le délimiter en parcelles, puis le défricher et faire de ces terres humides, réputées «*ingrates*», «*incultes*», «*vaines et vagues*», une *rente foncière*, c'est-à-dire la source d'un profit fondé sur le principe de propriété privée, une ressource quantifiée que l'on se répartit. Les landes communales qui précédèrent le bocage de la ZAD étaient, comme bien d'autres zones humides, marais, bois ou forêts, réputées difficilement «valorisables».

Pourtant, ces terres communes faisaient l'objet d'usages collectifs immémoriaux par la communauté villageoise : parcours, vaine pâture, cueillette, chasse, pêche, etc. L'absence de valorisation marchande de ces landes par les pouvoirs politiques, économiques et religieux laissait en effet le *champ libre* à un foisonnement d'usages collectifs essentiels à l'existence de la paysannerie comme forme de vie.

Ici dans les landes communales de jadis : « *Les principaux usages étaient le pâturage et la coupe de la végétation* («*fauchage, litiérage et pacage* » selon certains actes) *pour faire du fumier* (fumier produit dans les étables ou dans les cours et les chemins où l'on étendait la litière et tous les débris végétaux récupérables). (...) *De manière sans doute plus systématique au nord de la Bretagne qu'au sud, on pratiquait l'écoubage*. *Après une fauche, on arrachait les mottes de terre et de racine dont on faisait des tas en « fourneaux » que l'on brûlait, les cendres étendues permettaient une culture de seigle ou de blé noir pendant trois à cinq ans avant que la parcelle retourne à la lande, souvent, dans un premier temps, sous la forme d'une parcelle d'ajonc semé.* »

L'usage des communs à Notre-Dame-des-Landes d'hier à aujourd'hui,
par François de Beaulieu, Naturaliste en lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Ces terres « *vaines et vagues* » étaient délaissées par le pouvoir. C'est précisément la raison pour laquelle pouvaient encore s'y déployer ces usages communs du territoire. Ce rapport communiste au territoire occupe un espace considérable en Bretagne.

Au XVIIIe siècle « en Bretagne, les espaces laissés aux usages collectifs sont immenses. Selon le Mémoire de l'intendant des Gallois de la Tour, les terres incultes n'occupent pas moins de 42,7% de la superficie totale de la province. Elles se distinguent des terres cultivées par leur absence de clôture et, outre les terres non cultivées privées et closes, les droits d'usages s'exercent sur l'ensemble d'entre-elles. (...) La Coutume de Bretagne attribue la propriété des communaux aux seigneurs qui laissent ces terres "vaines et vagues" à leurs vassaux. Les usages collectifs, même s'ils sont pris depuis longtemps ne constituent qu'une propriété précaire et de pure tolérance. »

Propriété et usages collectifs, L'exemple des marais de Redon au XVIIIe siècle. Sklaerenn Scuiller

« *Le bocage a été construit par de nombreuses générations de paysans et de propriétaires, et constitue à l'origine une limite de parcelle, une clôture ou encore un bord. (...) Le bocage tel que nous le connaissons actuellement est apparu timidement en Bretagne à la fin du Moyen-Âge. Les talus se construisent au fur et à mesure que la population se densifie et que s'accentue la spécialisation de l'agriculture vers l'élevage. On distingue deux phases de "bocagisation" : une précoce vers le XIII - XIVe siècle et une plus tardive vers le XVIII-XIXe siècle et vers le début du XXe. Au cours de ces périodes, les communaux sont partagés et enclos, et les bois sont défrichés. (...) Le partage des landes a été suivi, en général, de l'édification de clôtures assurées par des haies vives sur talus. (...) La création et l'entretien du bocage étaient officiellement reconnus et encouragés. A la disparition des communaux, les métayers et les propriétaires se sont "accordés" pour planter des haies leur permettant de disposer d'une production de bois, de fruits et de fourrage. Le mouvement de plantation et de création de talus s'est globalement poursuivi jusqu'à la seconde guerre mondiale.* »

Eaux et rivières de Bretagne, Protection, entretien et valorisation du bocage, guide technique à l'usage des collectivités.

Dans la Bretagne médiévale, le foncier s'organisait autour de la maxime « *nulle terre sans seigneur* ». « *Sous l'Ancien régime, le territoire de l'actuelle commune de Notre-Dame-des-Landes et de ses environs appartenait pour l'essentiel aux seigneurs de Rohan (marquisat de Blain), au domaine royal (châtellenie du Gâvre), à divers aristocrates et à des roturiers pour une part grandissante au fil du temps.* »⁵ Mais par ailleurs, il était inscrit dans la très ancienne coutume de Bretagne (rédigée entre 1312 et 1325) que « *les choses qui ne peuvent point porter de profit à ceux à qui les choses sont, mais qui pourraient profiter à d'autres, sans nuire au possesseur, ne devaient pas être empêchées* ». En effet, bien qu'en théorie, c'est à dire en *droit*, toutes les terres appartenaient à un seigneur ou une abbaye, ces derniers ont longtemps « *toléré* » les usages collectifs de ces terres « *vaines et vagues* » par la communauté villageoise. Cette « *tolérance* » est en réalité le pur produit d'un rapport de force entre le pouvoir féodal et les habitants, entre l'appareil d'Etat et la *Commune* comme forme d'auto-organisation villageoise.

Dès qu'ils le purent, Noblesse et Clergé prirent l'initiative d'un accaparement des communaux, notamment par les *afféagements*, qui consistaient à louer une partie du domaine seigneurial contre le versement d'une redevance annuelle proportionnelle à la surface; et le *trage* qui leur permettait de s'accaparer arbitrairement un tiers des terres communales. Dans les environ de Notre-Dame-des-Landes, les premiers actes d'afféagements datent de 1549. Pour les possédants, il s'agissait d'une stratégie pour tirer profit d'un usage de la terre qui auparavant était *libre*. Cette redevance était souvent payée en nature avant que ne se généralise l'usage de l'argent comme *médium* de la totalité des rapports sociaux. Il n'y a qu'un pas entre le moment où l'usage de la terre se paye et la colonisation par la marchandise des moindres parcelles de nos territoires, de nos existences, de nos corps, de nos vies. Mais parfois, le rapport de force permet aux communes villageoises de tordre le cadre juridique des afféagements, de les retourner contre les seigneurs afin d'y inscrire les usages collectifs coutumiers. Quand ce n'est pas le cas, les afféagements provoquent une avalanche de recours et de contestations.

« *On note d'ailleurs qu'il existe des cas d'afféagements collectifs par lesquels il est possible de garantir la jouissance commune, tel celui accordé en 1774 par le duc de Rohan à soixante laboureurs pour utiliser ensemble les landes des Grands Mortiers à Héric qui resteront « vagues à perpétuité ». En effet, la question se pose de façon beaucoup plus conflictuelle au XVIII^e siècle, quand, par vagues successives associées aux décisions facilitatrices du Roi ou du Parlement de Bretagne, des opérations plus ambitieuses sont engagées et mettent en cause l'usage collectif des landes. De nombreux procès sont engagés et parfois gagnés, imposant le déplacement de certains afféagements « trop gênants pour les habitants des villages voisins » (en plus de supprimer des espaces de pâturages, les clôtures empêchent l'accès à des points d'eau ou des chemins). Des procédures collectives remettent même en cause de vieux afféagements conclus depuis 40 ans au nom d'actes passés cent ans plus tôt (on a le cas en 1778 pour des landes autour de la Rolandière et de la Villeneuve). Quand le problème est trop brûlant les paysans s'assemblent et mettent à bas les nouveaux talus comme à Héric en 1773.* »

L'usage des communs à Notre-Dame-des-Landes d'hier à aujourd'hui,
par François de Beaulieu, Naturaliste en lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Comme les seigneurs, les monastères ont joué un rôle central dans l'anéantissement des communs et dans la genèse du bocage de Notre-dame-des-Landes, brandissant eux aussi des titres de propriétés contre les usages des habitants.

« *Quand mes arrière, arrière, arrière grands parents sont arrivés, il n'y avait rien ici, c'était les Landes de Muzon. Après, ces landes ont été pâturées par les communaux. Les fermiers de l'époque, des Bourgs de La Paquelais, Treillières, Notre-Dame-des-Landes, mettaient les animaux en estive l'été sur ces terres, comme ça*

⁵ *L'usage des communs à Notre-Dame-des-Landes d'hier à aujourd'hui*, par François de Beaulieu, Naturaliste en lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

se fait en montagne. En 1840-1850, les communaux ont été abandonnés pour installer des exploitations agricoles (...). Ce sont les moines de Blain qui ont engagé le défrichage et la mise en place des exploitations, entre 1830 et 1860. »

Entretien avec Michel Tarin, in *C'est quoi c'tarmac?*

Les moines n'étaient pas là que pour cultiver. Ils participaient, eux aussi, à une entreprise d'aménagement du territoire. Détruire les bois, les forêts, les lisières, refuges des proscrits, des marginaux, des sorcières et des brigands, lieux de cultes mystiques, arbres, montagnes et ruisseaux sacrés. Anéantir les cultes païens, les médecines occultes... Ces terres vagues, marais, forêts et lisières, ces espaces qui laissent libre cours à l'imaginaire comme aux usages collectifs ; nous les qualifions de *territorialité communiste* parce qu'ils sont les territoires d'une libre jouissance de biens communs, matériels et immatériels. La destruction des communaux n'est qu'une facette du long processus de marchandisation du territoire.

Ici comme ailleurs, l'appropriation capitaliste du territoire a commencé par les terres les plus rentables, celles dont les rendements en céréales étaient les plus élevés. Puis, de fil en aiguille, la propriété foncière en est venue à couvrir une part de plus en plus significative du territoire, s'étendant aux terres «incultes», aux marais et aux zones humides, aux montagnes, bois et forêts, aux terres vaines et vagues.

« Ce ne fut pas, bien sûr, un mouvement continu, mais l'appât du gain, les impératifs de la survie pour beaucoup et les désordres aidant, la forêt bretonne était réduite à sa plus simple expression et en fort mauvais état au début du XIX^e siècle (5 % du territoire contre 13 % aujourd'hui). Ainsi, l'ancienne forêt d'Héric est, selon P.-H. Gaschignard “encore largement composée, au milieu du XVIII^e siècle, de terres vaines et vagues, frost et gas, landes, bruyères et pâtures. »

Les défricheurs, moines ou agriculteurs, devaient de plus acquérir une connaissance du terrain et repérer les espaces les plus favorables aux cultures et ceux dont il ne fallait pas attendre trop. De manière générale, les fermes ou les villages se sont installés sur les terrains les plus riches et la trame bocagère s'est étendue à partir du noyau initial où l'on avait “mis en défens” un premier jardin et un premier champ, les landes occupant finalement les confins du territoire. »

L'usage des communs à Notre-Dame-des-Landes d'hier à aujourd'hui,
par François de Beaulieu, Naturaliste en lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Attaquer les communaux, c'est priver les habitants d'une forme non marchande de subsistance pour les contraindre au salariat en les dépossédant du territoire duquel ils tirent, précisément, les moyens de leur subsistance. La première vague d'embocagement au XIII-XIV^e correspond à la naissance du métayage, puis du fermage, à l'apparition des premiers ouvriers agricoles dits «brassiers», «manoeuvriers».

« Par de-là les hostilités endémiques portant sur les redevances, les luttes paysannes du bas moyen-âge s'attaquèrent de façon déclarée à la question de la propriété en exigeant la libre jouissance commune des terres. Au-delà des champs que les paysans étaient tenus d'exploiter pour assurer leur subsistance et surtout celle des possédants, s'étendaient des pâturages, des forêts, des montagnes, et des rivières. Même si ceux-ci étaient inclus dans tel ou tel titre de propriété d'un grand, les paysans les considéraient comme une sorte de domaine public où tous pouvaient amener paître leurs bêtes, chasser et pêcher, pour améliorer l'ordinaire. Cette question pouvait faire l'objet d'une tolérance de la part du seigneur ; elle pouvait aussi, dans le cas contraire, faire l'objet d'une révolte de la part des paysans (elle avait été à l'origine directe de la révolte des serfs normands de 996). Les querelles sur l'accès aux communaux se poursuivirent durant le moyen âge pour s'aggraver à partir du XIV^e siècle - quand les maîtres du sol eurent fixé un prix à toute chose, même à celles-là. Les exigences sur l'accès libre à toutes les ressources naturelles allaient figurer en bonne place dans les revendications des révoltés de 1381 en Angleterre et de 1525 en Allemagne. (...) Le bas Moyen-Âge vit se multiplier les conflits portant sur le libre accès à ce qui restait encore à la disposition des communautés

paysannes, les terrains communaux qui de plus en plus tendaient à faire l'objet de transactions commerciales de la part des nobles, sinon à être purement et simplement enclos pour forcer la population au travail salarié. L'idée d'une administration et d'un contrôle des communaux et des droits d'usage s'y rapportant par la communauté rurale avait animé plusieurs mouvements communalistes dans les campagnes au XII et XIII. »

L'incendie millénariste, Yves Delhoysie et Georges Lapierre

La marchandisation des communaux fut en effet source de multiples conflits, qui vont marquer la première (XIII^e-XIV^e) comme la deuxième phase d'embocagement (XVII^e-XIX^e). L'histoire que nous voulons conter est celle d'un mouvement insurrectionnel pour la défense des communaux. Un mouvement qui se manifestait jadis par des gestes collectifs d'autodéfense territoriale contre l'embocagement : arrachages de clôtures, de haies, destructions de bornes, de talus, occupations de parcelles, comblement de fossés, incendies, menaces, pillages, destructions de documents officiels, actes de guérilla en tout genre...

« A la fin du mois de juin 1785, les habitants de Couëron et des alentours s'attroupent en foule (800 ou 1000) avec des fusils, des faux et des bâtons, pour couper les foins et conduire leurs bestiaux dans les pâturages contestés. Ils disent agir “de la part du roi et de Dieu”, ils invoquent la sécheresse, les sauterelles, le déficit en fourrages, et surtout les seigneurs qui veulent “les réduire à la misère” en les privant de leurs “communes”. (...) Les esprits s'échauffent, et comme d'autres paroisses semblent disposées à les rejoindre, le parlement de Bretagne publie un arrêt contre tous ceux qui lèveraient de la même façon “l'étendard de la révolte”. On en parle à Nantes, le bruit court que les séditieux se sont emparés de plusieurs canons à bord d'un navire hollandais qui passait sur la Loire ! Des lettres reçues à Paris, citées par le libraire Hardy, font état d'une “émeute considérable”; jusqu'à la Gazette de Leyde qui parle de paysans révoltés et en “guerre ouverte” avec leurs seigneurs. Comme la maréchaussée, venue sur place, a été “maltraitée”, on leur envoie 200 soldats, avec toutes les brigades des environs. Le calme se rétablit à la vue des baïonnettes vers la mi-juillet, après quelques arrestations dont celle d'un leader reconnu, un certain Rondeau, qui proclame devant le Sénéchal les droits des habitants, mais nie les faits graves dont il est accusé. Tout recommence un an plus tard dans la même paroisse, quand un huissier, suivi d'une vingtaine de gendarmes, vient confisquer les bêtes à cornes qui champaient une fois de plus sur les prés litigieux. Ils se heurtent à plus de cents personnes menaçantes, criant à pleine voix que les bestiaux ne passeraient “qu'après leur avoir ôté la vie.” »

La Rebellion Française, Jean Nicolas

C'est aussi dans ce contexte que l'abbé Renaud, curé de Treillières, prit en 1752, la défense de ses paroissiens en recopiant les actes établissant leurs droits et que son neveu participa en 1786 à la destruction de talus et aux procès qui s'ensuivirent. Au-delà de ces soulèvements locaux, outre-Manche, presque un siècle plus tôt, un autre épisode du mouvement insurrectionnel pour la défense des communaux résonne tout particulièrement sur la ZAD : celui des *Diggers*. Les Diggers, c'est un mouvement collectif de réappropriation des communaux, qui mêlait squat (au sens propre d'occupation) et cultures collectives. Les Diggers, en français Bêcheux, sont ceux qui défrichent les terres vagues pour les cultiver collectivement.

« C'est en avril 1649 que se créa la première commune de Bêcheux. Celle-ci se développa sur la colline St-George, aux alentours immédiats de Londres. Un groupe de paysans pauvres avait entrepris de bêcher les friches, ce qui signifiait qu'ils prenaient possession des terres communales. Les propriétaires terriens de la région organisèrent des expéditions punitives qui aboutirent en 1650 à la dispersion de la commune. Mais le mouvement était lancé et les communes de Bêcheux s'étendirent dans tout le centre et le Nord de l'Angleterre pendant les années 1650. Les Bêcheux furent aussi désignés comme Niveleurs par leurs ennemis qui les accusaient, à juste titre, de vouloir niveler les propriétés. Si le souci le plus immédiat était d'occuper les communaux, l'exigence plus générale d'égalité des biens fut aussi avancée. (...) Le manque de terres était une obsession des paysans pauvres. Ils ne pouvaient pas concevoir une forme d'émancipation qui ne passe pas

par la distribution de terres. L'importance des communaux à l'époque, c'est-à-dire de la part collective de la terre, poussait les paysans à une exploitation commune des sols. »

L'incendie millénariste, Yves Delhoysie et Georges Lapierre

Localement, cette pratique du défrichage collectif existait aussi dans les landes communales du canton de Blain où, « *d'après Louis Bizeul, le défrichement d'une parcelle est nommé "un béchis" et il se fait collectivement avec l'aide de 30 à 40 voisins qui "travaillent en chantant" et qu'on "régale d'un veau gras et d'une barrique de cidre"* ».⁶ L'opération présente un caractère festif et gratuit. Ces récits de bêcheux donnent sens à une multitude de souvenirs récents. De nouvelles pratiques d'occupations agricoles non salariales se déploient dans un monde où il ne reste presque plus de communaux à défendre mais tant d'espaces marchandisés à reconquérir, de friches urbaines ou rurales à occuper, à *communiser*. Les communaux, aujourd'hui comme hier, ce sont les territoires que nous arrachons au pouvoir. Et il y a quelque chose de l'esprit des Bêcheux qui nous traverse aujourd'hui : de la manifestation de défrichage du Sabot à celle du jardin des prairies à Rennes, outils agricoles en main ; du jardin maraîcher du quartier libre des Lentillères à Dijon à celui du Vieux Doulon à Nantes, ces occupations urbaines qui viennent parasiter les projets métropolitains d'écoquartier ; du jardin des utopies, improbable potager pirate dans les espaces verts de l'université de Grenoble, à la culture collective de patates pour conjurer la construction d'une maxi-prison à Bruxelles....

Pour les Diggers de la colline St George, comme pour nombre de mouvements contre l'accaparement des communaux au Moyen Âge, l'extension du régime de propriété foncière à l'ensemble du territoire était antagoniste à leur forme de vie, à leur rapport au monde et à leur imaginaire. Ce qui animait ces révoltes de jadis, c'était le mythe d'un âge d'or qui cristallisait à la fois l'idéal d'une époque originelle durant laquelle la terre aurait appartenu à tous, et l'horizon d'un âge à venir où la terre redeviendrait un bien commun.

« Sur ce, la terre (pourtant créée comme trésor commun destiné à soulager du besoin, aussi bien les animaux que les hommes) fut enfermée, enclôturée par les professeurs et les maîtres, de sorte que les autres hommes devinrent des domestiques et des esclaves. Et cette terre qui appartenait à la création, qui avait été conçue comme un grand entrepôt de vivres commun et ouvert à tous, fut achetée, vendue, maintenue entre les mains d'un petit nombre d'hommes. »

L'étandard déployé des nivelleurs., Georges Winstanley

Mais le retour de l'âge d'or passe par l'insurrection immédiate, comme en témoigne le Roman de Rou, récit en vers de l'insurrection normande de 996 pour la défense des terres communales.

*« Allons nous par un serment,
Nous et nos biens défendons
Et tous ensemble nous tenons.
Et si nous veulent guerroyer,
Bien avons contre un chevalier
Trente ou quarante paysans
Maniables et combattants.
Car aux seigneurs il en cuira
Si vingt ou trente forts à bras
Qui seuls ne s'en pourraient défendre
Se réunissent pour les prendre.
A coups de massues et de pieux,*

⁶ *L'usage des communs à Notre-Dame-des-Landes d'hier à aujourd'hui*, par François de Beaulieu, Naturaliste en lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

*De flèches, de bâtons, d'épieux,
 Haches avons arcs et grisarmes,
 Et des pierres pour qui n'a pas d'armes;
 Grâce au nombre que nous avons,
 Des chevaliers nous défendrons.
 Ainsi pourrons aller au bois,
 Prendre des arbres à notre choix;
 Au vivier prendre les poissons;
 Dans les forêts la venaison.
 De tout feront nos volontés,
 Dans les bois, les eaux, les prés. »*

Roman de Rou, récit de l'insurrection normande de 997

Dans ces mouvements, les gestes d'autodéfense territoriale cristallisent une aspiration plus générale à un bouleversement total du monde. Bêcher illégalement une terre pour la communiser, détruire une haie plantée par un seigneur, c'est s'organiser pour façonner le territoire de manière autonome et enrayer sa marchandisation.

« *Dans les Flandres et le Cambrésis, les abus du droit de plantis provoquaient de spectaculaires ripostes, comme à Beauvery-la-forêt où plus de 1 500 arbres furent renversés nuitamment en avril 1740 et replantés racines en haut : insulte d'une rare insolence et dénoncée comme telle par les moines de Marchiennes, seigneurs du lieu. En Savoie, le marquis d'Yenne vivait fort mal avec les habitants de sa terre qui faisaient pâturen en temps prohibé sur les parcelles appropriées et jusque dans ses propres herbages, en dépit des décisions de justice. Après une cascade d'incidents, un tumulte finit par éclater au matin du 3 mai 1755. Les habitants de Basse-Saumont ont décidé de célébrer à leur façon la fête de la Sainte Croix, "jour ordinaire auquel tous les bergers s'assemblent chaque année et font des réjouissances". Ils ont envoyé du bétail en nombre dans un certain pré marécageux où le marquis faisait justement creuser des fossés. Les hommes du château arrivent avec des fusils et s'emparent de quelques bêtes pour les mener "à la geôle". Dans l'instant, aux cotés des bergers surgit une foule considérable, au moins 150 individus, les uns venus du hameau voisin, les autres sortis de la procession qui passait non loin. Ils marchent sur les gens du seigneur, pierres en main, fourches et bâtons levés, "tous en furie, écumant de rage", ils les menacent de les coucher dans le grand fossé qui leur "servirait de cimetière". Ils crient encore que les arrêts du sénat sont "supposés" et qu'on veut leur "faire perdre leurs possessions". Ce jour-là, les habitants restent maîtres du terrain et c'est grande joie, on danse, on vide chopine, on mange des omelettes... »*

La Rébellion Française, Jean Nicolas

Lues aujourd'hui, ces histoires peuvent paraître invraisemblables. Une émeute contre un fossé, des affrontements armés pour faire pâture des bêtes. C'est certainement parce qu'il est difficile de se représenter l'ampleur de la reconfiguration permanente du territoire par le pouvoir, sa logistique, ses infrastructures et ses dispositifs. Et surtout, de se représenter ses conséquences sur les formes de vies, sur l'existence comme sur la subsistance des habitants. Certains historiens évaluent que les landes et les marais représentaient un tiers de la surface de la France en 1768. Aujourd'hui on estime la surface des zones humides (tourbières exclues) à 4,6 % de la surface du territoire (estimation datant de juillet 2000). Mais l'aliénation ne se mesure pas en hectares de terres accaparés hier ou bétonnées aujourd'hui. Hier comme aujourd'hui, ce ne sont pas juste des marais qu'on assèche, ce sont des territoires et les formes de vies qui y sont attachées, provoquant déracinement, exode et dépossession.



Les glaneuses / Millet - Le glanage est une pratique millénaire qui illustre ce que nous entendons par des usages communs du territoire. Travail collectif, garanti par la coutume, gratuit, s'exerçant indépendamment du propriétaire de la parcelle. Il est «toléré» par les propriétaires fonciers du fait d'un rapport de force. Cette pratique, associée à d'autres, permet aux communautés de subvenir à leurs besoins par la libre jouissance des ressources, en dehors du salariat.

Entre *marchandisation* et *communisation* du territoire, s'affrontent deux rapports au monde :

L'un, instrumental, fonctionnaliste, ne voit que ressource, terre vierge à exploiter, mise en valeur, expansion coloniale... Le territoire y est perçu et construit comme désert pour être aménagé.

« *Toussaint de Saint-Luc, vers 1664, ne voit que "des landes désertes" sur dix-huit lieues (60 km environ) entre Nantes et Rennes ; Edmond Richer s'exclame, un siècle et demi plus tard, en passant entre Treillières et Blain "vous ne pouvez rien vous figurer d'un aspect plus sauvage que ces vastes bruyères qui s'étendent sous vos yeux, à perte de vue"* ».

L'usage des communs à Notre-Dame-des-Landes d'hier à aujourd'hui,
par François de Beaulieu, Naturaliste en lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

L'autre, communiste, façonné par les usages collectifs, peuplé par des souvenirs et marqué par des rites, construit le territoire comme monde habité.

« *Nous n'habitons pas un désert* » affirment certains habitants de Notre-Dame-des-Landes suite à une émission de la télévision régionale sur le décret de ZAD (Zone D'aménagement Différé) en 1974.

Paradoxalement, la guerre territoriale, qui se manifestait auparavant sous la forme d'actions collectives pour enrayer l'*embocagement* et défendre les *communaux*, se prolonge aujourd'hui à Notre-Dame-des-Landes dans une lutte pour la défense du bocage comme bien commun. Ainsi, dans le bocage nantais, les arrachages sauvages de haies de jadis et les plantations collectives de haies aujourd'hui sont la manifestation d'un même mouvement d'autodéfense territoriale, même si ces gestes peuvent apparaître complètement opposés *a priori*. Le 5 octobre 2013 à NDDL pendant des semis collectifs organisés par l'ADECA, COPAIN, et Sème ta ZAD sur l'emplacement des pistes du projet d'aéroport, on vit une foule joyeuse pailler des talus préalablement tracés à la charrue forestière, creuser des fossés, planter des arbres, tandis qu'autour s'agitaient des dizaines de tracteurs qui semaient notamment des céréales pour la boulangerie de la ZAD et pour nourrir des bêtes sur la zone.

A la fois action d'entrave aux travaux et communisation effective de 24 hectares de terres cette journée bêcheuse était un geste de défi face aux aménageurs. Et ceux-là l'avait d'ailleurs bien saisi, au point de promulguer un arrêté préfectoral absurde interdisant les semis sur la ZAD ! Ce n'est donc pas le fait de planter une haie *en soi* qui est un acte subversif parce que supposé « écologique ». Ce qui nous importe, ce n'est pas le bilan carbone de cette action collective, son impact comptable sur un « environnement » quantifié au point d'être représenté comme une vulgaire banque de ressources. Ce qui, selon nous, fait la charge subversive de cette journée c'est le *comment* d'un geste qui résiste ou qui participe de l'aménagement capitaliste du territoire, qui *communise* ou qui *marchandise* le territoire.

Si l'*embocagement* fut un motif de révoltes, si le projet d'aéroport se heurte aujourd'hui à une telle résistance, c'est parce que la configuration de l'espace physique est l'objet d'une *guerre territoriale*. Tout remaniement de l'espace est un motif de conflits. Ces conflits émaillent les siècles passés comme ils attisent aujourd'hui de multiples foyers de résistance dans et contre la métropole. Ces histoires de luttes contre l'*embocagement*, par-delà leur charge imaginaire, ne sont pas les fragments d'un passé révolu. La marchandisation des communaux s'approfondit encore aujourd'hui, conquérant des espaces insoupçonnés, dont il eut été impensable auparavant qu'ils puissent faire l'objet d'un commerce, comme en témoigne par exemple le brevetage du vivant.



Octobre 2013 : Journée d'occupation commune de 24ha et de plantation de haies. Par ces plantations de haies et ces cultures collectives, c'est la communauté de lutte qui prend en charge la question du territoire, et redessine le bocage en fonction de ses besoins et de ses usages. Une sorte de «contre remembrement» comme le disait en plaisantant un paysan complice. Cette action d'occupation agricole contient en puissance les bases pratiques pour une renaissance des communaux sur la ZAD.

Le mouvement insurrectionnel pour la défense des communaux fait partie de la genèse de ce bocage. C'est aujourd'hui un repère pour prendre part à la guerre territoriale contemporaine car c'est en grande partie en réaction à ce mouvement que s'est instituée la forme contemporaine de la propriété foncière. En effet, aux côtés du clergé et de la noblesse, le pouvoir économique prit une part décisive dans le processus d'*embocagement*. Au XVIII^e siècle, les physiocrates (premiers économistes libéraux) défendaient ardemment la *valorisation* des terres réputées ingrates, prenant parti dans la guerre contre les communes villageoises... L'objectif était d'augmenter les surplus et la plus-value agricole pour favoriser l'industrialisation et l'urbanisation. Le capitalisme démocratique moderne ne pu se construire qu'à partir de l'anéantissement des communaux.

La révolution française, si elle fut en grande partie la conséquence d'un vaste mouvement insurrectionnel dans les campagnes, marque paradoxalement une accélération de la marchandisation des communaux. « *La révolution française est d'abord une révolution "bourgeoise", mais cette grande lutte du Tiers-Etat contre les priviléges a coïncidé avec l'explosion d'une "révolution paysanne largement autonome"* ». ⁷ Dans les communes villageoises la rédaction des cahiers de doléances exprime de multiples motifs de révolte : contre les corvées, les servitudes, la pression fiscale, les priviléges... Mais l'aspiration au communisme, à la libre jouissance commune des terres, est niée par le pouvoir républicain qui cherche à neutraliser le mouvement insurrectionnel pour la défense des communaux. Un mouvement dont la puissance a destitué l'ancien régime mais qui n'a pas su conjurer l'institution d'un nouvel ordre.

« *Rédigés pour la plupart par les notables du cru, les cahiers de doléances ne portent que rarement les plaintes des habitants les plus pauvres. Mais sous la pression populaire, les rédacteurs ne peuvent qu'enregistrer les demandes de droits d'usage ainsi que les revendications sur les biens communaux. En Picardie, les trois villages de Querrieu, Guyencourt et Oresmaux demandent "que les pâtures dans les forêts et bois de réserve soient libres lorsqu'ils auront huit ans, et que l'on ne détruise aucun bien communaux". A Heutrégiville (bailliage de Reims) où les petits paysans ont écrit le cahier, le fermier seigneurial est sommé "s'il veut jouir des douceurs des pâtures du terroir" d'autoriser le troupeau communal à pénétrer sur les prairies après la première dépouille. Dans l'arrondissement de Rouen, dix communautés demandent la suppression des redevances sur les pâts communs établis par les fermiers seigneuriaux. A Fleury-sur-Andelle, les paysans requièrent la libre disposition des terres incultes.* »

Les paysans, *Les Républiques villageoises*, X-XIX^e siècle, Hervé Luxardo

Plus près de nous, à Fay-de-Bretagne, à quelques kilomètres à peine du bocage de Notre-Dame-des Landes, les habitants dans leur cahier de doléances « *demandent qu'on ne soit plus obligé de (...) payer des rentes pour des biens communs* » et « *qu'il ne soit plus disposé de ces mêmes biens que par un commun consentement* ». ⁸ Celui de Treillières indique que « *le seigneur a fait renfermer une infinité de landes et communs ce qui est contraire à nos possessions et notre aisance* ». À Héric, on demande que les « *vagues et landes* » qui ont été afféagés par le Roi reviennent aux vassaux, c'est-à-dire aux paysans riverains. Face à ces aspirations, le pouvoir républicain va trouver une parade qui reste aujourd'hui encore le fondement de l'ordre territorial contemporain, articulé, comme l'ordre impérial de la Rome antique, autour de la figure du citoyen-propriétaire.

Le triomphe de l'individualisme, la sacralisation de la propriété privée que portait en elle la révolution française fit que la République combattit les communaux d'une manière bien plus pernicieuse et bien plus redoutable que ne l'avaient jamais fait le clergé et la noblesse sous l'ancien régime. L'ordre républicain est un ordre centralisé qui nie toute forme de vie collective en dehors de la nation et de l'individu. C'est un

⁷ Maurice Aghulon, Georges Duby, Armand Wallon, *Histoire de la France rurale*, tome III.

⁸ Extrait des Cahiers de doléances de la paroisse Fay-de-Bretagne « *dressés par les habitants (...) assemblés le quatre avril 1789* ».

ordre qui sape la commune villageoise : de l'intérieur en l'atomisant en individus et de l'extérieur en l'annexant au pouvoir d'un Etat centralisé. Cette soumission ne signifie pas la destruction de la communauté villageoise en tant que groupe social et système économique, mais sa disparition en tant qu'organisation politique autonome.

La commune villageoise, jadis fondée sur la commune possession du sol, sur les usages collectifs du territoire, devient une communauté tenue uniquement par des liens de parenté, des traditions et des échanges économiques. La stratégie subtile du pouvoir républicain consiste à détruire les droits d'usages collectifs en divisant ce qui était commun en différents fragments individuels, c'est le «partage» des communaux. « *Le partage des biens communaux se fera par tête d'habitant domicilié* »⁹ proclame un décret révolutionnaire de 1793. Le critère de domiciliation servait à exclure du partage toute une population pauvre, mouvante, vagabonde, ballotée de travaux saisonniers en exode rural au gré des impératifs de la production-circulation de marchandises. A Notre-Dame-des-Landes, le «partage» des landes communales a eu lieu presqu'un siècle après la révolution française. La commune de Notre-Dame-des-Landes n'a été constituée qu'en 1871 par démembrement de celles de Fay-de-Bretagne (deux tiers du territoire de la nouvelle commune) et d'Héric (un tiers). La paroisse, elle, existait depuis 1847.

« *Les besoins de la commune augmentant et chacun pouvant avoir sa part ou sa miette dans le cadre des partages qui sont doucement engagés, les landes communales sont démembrées entre 1837 et 1850. À Héric, c'est en 1838 que s'est fait le partage des landes des Grands Mortiers. Malgré le coût de l'enquête fastidieuse où chacun apporte son témoignage sur ce qu'a connu son grand-père et recherche sur le terrain des marques d'une limite, arbre, mare, chemin (...), dans de nombreux cas, on pourra fixer le nouvel état des lieux dans le premier cadastre communal.* »¹⁰

Ce principe d'une répartition individuelle des biens communaux est un outil majeur du démantèlement des communes villageoises. « *À partir de là, les communautés soit se dressèrent unanimes contre cette solution, soit se divisèrent et arbitrèrent en ordre dispersé, initiant un partage ici, le refusant ailleurs* »¹¹. C'est le code civil napoléonien qui formalise juridiquement ce nouveau rapport au territoire, une conception de la propriété sous le régime de laquelle nous vivons encore aujourd'hui. Conception qu'un ancien ministre de l'agriculture résume ainsi : « *moyennant l'ouverture à tous du droit de propriété, il assure à quelques-uns l'essentiel de la propriété et du pouvoir, avec le concours de tous.* »¹² La propriété privée et le vote... le citoyen et le propriétaire... le capitalisme et la démocratie... Pour nous qui furent jetés là, dans un monde régi par ces principes, l'hypothèse communiste nécessite une rupture avec tout ce qui cherche à nous réduire à un malléable agrégat d'individus.

La destruction des communaux n'est pas un épisode historique chronologiquement délimité. Pour nous qui habitons la lisière du bocage et de la métropole, les communaux ne correspondent pas à un communisme primitif, à un quelconque stade du monde avant sa marchandisation, mais à une manière d'habiter ici et maintenant le *mouvement perpétuel de la guerre territoriale*. Les communaux, c'est un enjeu contemporain. Explorer les plis, les multiples zones de contact entre passé et présent. Raconter un conflit toujours à l'oeuvre aujourd'hui entre, d'une part, un processus de privatisation et de marchandisation de l'ensemble du territoire (terre, mer, ciel, sous-sol), et d'autre part, un mouvement d'autodéfense territoriale, une

⁹ Décret de la Convention nationale, sur le mode de partage des biens communaux : du 10 juin 1793, l'an IIe de la République française

¹⁰ L'usage des communs à Notre-Dame-des-Landes d'hier à aujourd'hui, par François de Beaulieu, Naturaliste en lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

¹¹ Béaur Gérard, « En un débat douteux. » *Les communaux, quels enjeux dans la France des XVIIIe - XIXe siècles ?*, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2006/1 no 53-1.

¹² Edgard Pisani, *Utopie foncière*, Gallimard, 1977.

multitude de tentatives insurrectionnelles pour la communisation du territoire. La marchandisation des communaux est un processus chaotique, rythmé par des insurrections, des guerres, des révoltes. C'est une facette de la guerre entre Etat de droit et Coutumes, propriété privée et usages collectifs, Empire et Communes. Une guerre jamais achevée, qui se joue et se rejoue sans cesse de manière toujours singulière en de multiples points de l'espace et du temps....

Ici ...

« Depuis la nuit des temps, dans la vallée de la Ramade, les habitants, et les voisins des villages alentour, vont à la pêche ou à la chasse, mènent des troupeaux, fanent, tirent du bois, font la cueillette des champignons, etc. (...) Depuis la vente du domaine de Raboulet (dont les 200ha s'étendent sur les communes de Langeac, Aubazat et Ferrussac), un nouveau type d'activité menace. Il ne s'agit plus d'habiter et de vivre ; l'heure serait aux loisirs « haut de gamme » : hébergement de luxe, chasse privée, plans d'eau sur la Ramade, goudronnage du chemin forestier. Ce projet de prestige et de spéculation est incompatible avec les habitudes de la vallée : il rend impossible tout ce qui jusqu'ici a fait de cette vallée ce qu'elle est. (...) Nous demandons le respect des usages existants dans la vallée de la Ramade (chasse et pêche publiques, maintien du cours de la Ramade dans son lit, libre circulation de Volmat à Lair, parcours de troupeaux, promenades pédestres et équestres, cueillette des champignons). »

*Pétition pour le respect des usages existants dans la vallée de la Ramade, 1993,
in Du coté de la Ramade 1993-2002, Des amis de la Ramade.*

Où là ...

« Quartier des pêcheurs, Juchitán de Zaragoza, Oaxaca, Mexico. Dimanche 24 Février 2013 : Le quartier des pêcheurs est situé dans la septième section de la ville de Juchitán de Zaragoza, Isthme de Tehuantepec, Oaxaca, Mexico. Nos ancêtres étaient les binnigula'sa', ceux qui ont demandé au père et à la mère divine que leur soit prêté ce territoire pour l'habiter. Aujourd'hui, nous les binnizà (on nous dénomme aussi zapotèques), héritiers d'une culture millénaire, nous sommes toujours sur ces terres, cette mer et ces lagunes pour veiller sur elle, l'aimer et la défendre, parce qu'elle est notre mère, qui nous alimente et nous donne l'occasion d'exister dans l'univers.

Nous les binnizà, nous sommes préoccupés face à l'invasion de notre territoire qui comprend un espace de 68 000 hectares de terres communales par les dirigeants politiques, les caciques et principalement les entreprises éoliennes étrangères, avec la complicité de l'Etat mexicain. Les entreprises transnationales ont fait des protocoles sur les terres pour que les titres de propriété soient accordés aux envahisseurs malgré le fait qu'officiellement la propriété de la terre à Juchitán est de régime communal.

(...) Nous ne permettrons pas que sur nos terres communales, aux rives de la lagune supérieure, des systèmes lagunaires et des estuaires, soient construits des parcs éoliens vu que c'est notre espace vital où nous cherchons la subsistance de nos familles, et nous défendrons la vie et la communalité de notre nation zapotèque. »

Déclaration de l'Assemblée populaire du peuple juchitèque, « composée d'étudiants, de paysans, de mères au foyer, de pêcheurs libres, d'ouvriers, d'enfants, de jeunes et d'anciens », 24 Février 2013.

Nous sommes en quête de territoires où vivre la commune, et l'éprouver comme possible ici et maintenant. Nous avons besoin de rêves et de repaires, d'armes et de légendes, d'amitiés et d'imagination, pour nous déprendre d'un maillage gouvernemental qui ne cesse de se renforcer, de se resserrer, de se densifier et de

contenir, avec un raffinement sans cesse renouvelé, les moindres espaces d'autonomie. La ligne de front entre territorialités communistes et colonisation métropolitaine est diffuse. Cette ligne ne peut être tracée avec précision dans la mesure où elle traverse de part en part chaque point de l'espace, chaque situation, chaque être. Nous habitons cette ligne en funambules.

S'il existe aujourd'hui une guerre entre les territorialités communistes et l'approfondissement du désert métropolitain, c'est que le développement du capitalisme implique la conquête de la totalité des territoires, fussent-ils imaginaires, la maîtrise de la totalité de l'espace et du temps. Les dispositifs permettant de tenir le territoire, de le quadriller, de le contrôler ne cessent de se perfectionner. C'est la «*fermeture de la carte*», processus par lequel, du tracé des frontières à celui du cadastre, la moindre parcelle de terre devient propriété privée et espace gouverné.

« La dernière parcelle de terre n'appartenant à aucun Etat-Nation fut absorbée en 1899. Notre siècle est le premier sans terra incognita (...) La nationalité est le principe suprême qui gouverne le monde - pas un récif des mers du sud, pas une vallée lointaine, ni même la lune et les planètes ne peut être laissé ouvert. C'est l'apothéose du gangstérisme territorial. Pas un centimètre sur terre qui ne soit pas taxé et policé... en théorie ».

TAZ, Hakim Bey,

Effectivement, en théorie, c'est à dire *en droit*, et donc *en apparence*, l'entièreté de l'espace est soumis à la propriété privée et à l'appareil d'Etat qui a pour fonction de la défendre. Partout autour de nous, nous ne voyons que le désert pacifié de la métropole. Mais dans l'opacité se déchaîne une guerre. Cette guerre a pour théâtre les angles morts de la surveillance panoptique, les brèches de la gouvernementalité, les friches urbaines ou rurales, les terrains vagues. Chaque parcelle occupée, chaque maison squattée, chaque quartier qui s'organise, chaque hall d'immeuble où l'on cesse de ne faire que passer, chaque lieu où les usages s'imposent à la propriété, a quelque chose des communaux.

« Une chose m'est propre dans la mesure où elle rentre dans le domaine de mes usages, et non en vertu de quelque titre juridique. La propriété légale n'a d'autre réalité en fin de compte, que les forces qui la protègent. La question du communisme est donc d'un côté de supprimer la police, et de l'autre d'élaborer entre ceux qui vivent ensemble des modes de partage, des usages. »

L'appel

La ZAD, c'est un peu l'espace en jachère de la métropole, l'équivalent contemporain des terres «vaines et vagues» d'autan. A l'image de ces milliers d'immeubles, de maisons ou de terrains libres d'usage qui attendent la signature d'on ne sait quel contrat, le feu vert d'on ne sait quelle institution, la désignation d'on ne sait quel promoteur pour (re)trouver une fonction dans le capitalisme, alors que peut s'y déployer dès maintenant une multitude d'usages communs.

En retracant la genèse du bocage, en explorant le passé de ces landes, nous cherchons ce quelque chose ici, sur la ZAD, où s'éprouvent de nouvelles formes de vies et où se pose en pratique la question de la communisation des terres. Cette communisation implique un art de la guerre territoriale, une manière d'habiter, de peupler et de tenir le territoire, de trouver l'espace de la souveraineté, de rendre plus lâches les mailles de la gouvernementalité, de percer la toile des dispositifs de l'Empire, de se déprendre des liens de la dépossession qui nous enserrent pour construire d'authentiques attachements aux mondes, aux territoires et aux êtres.

**ZONE À DÉFENDRE [ZAD]
NOTRE-DAME-DES-LANDES**

0 500 1000 m

	ZAD	agriculteur faisant l'objet d'une procédure d'expulsion/expropriation		maison ou cabane détruite
	entreprise aéroport		opération César	
	parcelles occupées et cultivées		lieu occupé	
	projet terraculture		lieu collectif organisation	

S'ORIENTER / février 2015



À suivre, dans la même série :

Lisières n°2 : À la lisière de la métropole

Lisières n°3 : À la lisière d'un mouvement de lutte

Lisières n°4 : À la lisière de la paysannerie

Nulle terre sans guerre

« *Nulle terre sans guerre* », c'est un vieux proverbe qui nous sert de fil conducteur pour comprendre la guerre qui nous est faite partout, et de tout temps. Une guerre dont l'objet est la maîtrise du territoire, et donc le contrôle des populations. Une guerre à laquelle nous prenons part, contre les pouvoirs en place, en arrachant des territoires à leur emprise pour y éprouver des formes de vie commune.

Nulle Terre Sans Guerre c'est un livre-puzzle dont des bribes seront éparpillées au détour de lectures collectives ou d'émissions de radio, sous formes de petits livrets ou de brochures photocopillables. Des bribes qu'il faudra glaner, des fragments qu'il faudra agencer au fil de leur parution. Les éléments de *Nulle terre sans guerre* seront dispersés en deux séries de quatre fragments :

- lisières
- histoires partisanes

Lisières n°1

À la lisière du bocage

Les *traces* que les expériences de luttes passées laissent derrière elles - souvenirs, mythes et récits - marquent le territoire même. Habiter quelque part, c'est incorporer des bribes de mémoire collective qui vivent en nous, qui hantent nos luttes comme nos rêves. Pour nous qui habitons, défendons et cultivons en commun ce bocage, ces restes sont des repères pour s'y projeter au-delà de l'urgence activiste qui cherche à nous capturer dans le présent, à nous enfermer dans le court terme. Raconter la genèse du bocage, parcourir les récits de luttes paysannes pour la défense des communaux, c'est glaner de quoi nourrir les perspectives communes qui s'ébauchent ici et maintenant sur la ZAD.